

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 23 Juin 2015

OBJET : **Signature d'une convention de partenariat entre la CASA, les acteurs du Pôle allongement de la vie et la préfecture et le GCC de Kanagawa - Japon**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre d'une mission d'étude sur les enjeux de l'allongement de la vie, une délégation japonaise constituée des représentant de la préfecture de Kanagawa, d'entreprises, de médecins et représentants académiques, regroupée au sein d'une structure similaire à une association (GCC) a rencontrée l'association du pôle allongement de la vie et le cluster Silver Valley

La CASA, Silverinnov, l'université Pierre et Marie Curie et le CD94 étaient représentées à cette rencontre. Les échanges ayant été fructueux, il a été convenu de formaliser une collaboration via une convention signée entre les principaux partenaires ; pour le Japon : le GCC et la préfecture ; pour les partenaires du territoire : l'association du pôle Allongement de la vie et Silver Valley.

La CASA, Silverinnov, l'UPMC, le CD94 en seront signataires en tant que « partenaires associés ».

Cette convention a pour objet :

- D'acter cette coopération
- D'acter la volonté de développer des partenariats de nature académiques, scientifiques, économiques et avec le territoire.
- De favoriser le développement de contacts et d'échanges entre scientifiques, étudiants, responsables d'entreprises.

Elle n'induit pas d'engagement financier.

Elle traduit la reconnaissance des compétences économiques, scientifiques, de recherche et l'implication des collectivités, en particulier, le CD94 et la CASA dans le développement de cette filière économique innovante et constitutive d'un rôle social fondamental.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Oui l'exposé des motifs,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 26 Mai 2015 approuvant la stratégie de développement économique et son plan d'actions;
- Vu le projet de convention proposé ayant pour objet de formaliser la volonté de poursuivre les échanges et développer la coopération engagée entre les différents acteurs du territoire et ceux du GCC et de la préfecture de Kanagawa-Japon

- Considérant l'implication de la CASA dans le développement de la « Silver Économie » dont elle constitue le berceau scientifique et économique,
- Considérant l'intérêt de cette collaboration pour le développement et la reconnaissance internationale de cette filière et du territoire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

Article 1 : Approuve la convention de coopération entre le GCC et la préfecture de Kanagawa au Japon, le pôle allongement de la vie, le cluster Silver Valley, en tant que signataires principaux ; l'Université Pierre et Marie Curie, l'établissement public de gestion de la plateforme Silverinnov', le Conseil départemental du Val de marne, la Communauté d'agglomération Seine –amont, en tant que signataires associés.

Article 2 : Autorise le président ou son représentant à signer la présente convention et tous documents y afférents.

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 23 juin 2015.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

